



VERBAND SCHWEIZER MUSIKCLUBS UND FESTIVALS  
FEDERATION SUISSE DES CLUBS ET DES FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES

## **Consultation sur le message culture 2021–2024**

### **Contenu du présent rapport**

- I. Appréciation générale
- II. Les grandes lignes du message
- III. Les disciplines et les domaines d'encouragement ; objectifs et mesures
- IV. Mesures et financement
- V. Conclusions

### **I. Appréciation générale**

La culture représente 0,3 pour cent des dépenses de la Confédération, ce qui est clairement insuffisant à notre avis. Nous enregistrons néanmoins avec plaisir l'augmentation – quoique faible - du budget de la culture proposée par le Conseil fédéral. Cette modeste proposition devrait faire l'unanimité compte tenu de la situation financière de la Confédération ainsi que de l'énorme valeur ajoutée générée aujourd'hui par le secteur créatif.

Pour ce qui est de la musique, nous relevons l'importante place réservée à la mise en œuvre de l'art. 67a cst dans le nouveau message culture, notamment en abordant le sujet de l'encouragement des jeunes talents mentionnée à l'al. 3 dudit article. Toutefois, les formulations à ce propos restent vagues, et il est malheureux qu'aucune mention des musiques actuelles, secteur capital de la révélation de jeunes talents, ainsi que des lieux qui la promeuvent, n'y soient faites. Dès lors, il nous semble essentiel d'associer les clubs et festivals dans le processus d'encouragement à ces jeunes talents.

En effet, cet encouragement passe également par un partenariat fort avec les lieux qui leurs permettent de se produire dans leurs débuts – à savoir les clubs et festivals que nous représentons. L'accompagnement et le soutien de la scène locale est une des missions d'importance de nos membres. Dans ce cadre, nous apprécions tout particulièrement le fait qu'il soit prévu d'associer les cantons à ce stade de la mise en œuvre. En effet, ils sont dans une position unique pour aider et soutenir nos membres dans leur rôle de révélateurs et de soutien des jeunes musiciens. Nous nous tenons également à votre disposition pour participer à cette discussion.

Pour ce qui est du soutien direct à la création, la prise en compte explicite du revenu et de la rémunération des acteurs culturels et l'élargissement du domaine d'encouragement à celles et à ceux qui marquent de leur empreinte les processus créatifs et la diffusion d'œuvres d'art est une excellente nouvelle. Bien que cette disposition touche avant tout les actrices et les acteurs culturels professionnel.le.s, elle ne manquera pas de contribuer à sensibiliser le secteur où la limite entre engagement professionnel et engagement amateur s'efface, une évolution que nous estimons judicieuse et salutaire. Néanmoins, nous nous étonnons du fait que dans l'ensemble du document sont surtout mentionnés les domaines de l'édition et des arts plastiques et visuels : aucune mention n'y est faite du domaine de la musique. Alors que les tourneurs, les producteurs, les distributeurs et autres programmeurs locaux ont tout autant d'importance dans ce soutien que les éditeurs, les commissaires d'exposition, etc.

### **II. Les grandes lignes du message**

#### **À propos de 1.1.3 Les objectifs de l'encouragement fédéral de la culture**

Nous approuvons que la notion de culture de la Confédération s'inspire de la définition de la culture donnée par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), notamment parce que la Suisse se conçoit comme membre actif de l'UNESCO.



VERBAND SCHWEIZER MUSIKCLUBS UND FESTIVALS  
FEDERATION SUISSE DES CLUBS ET DES FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES

## **À propos de 1.2. Les acteurs de la politique culturelle de la Confédération**

Les informations sur les différents acteurs de la politique culturelle de la Confédération sont instructives et claires. On comprend particulièrement bien la division des tâches entre OFC et Pro Helvetia, une définition qui sera utile pour les bénéficiaires d'encouragements.

### **À propos de 1.2.2 Pro Helvetia**

Nous estimons que l'approche curriculaire du soutien accordé par Pro Helvetia est judicieuse et qu'elle a fait ses preuves.

Permettez-nous une remarque terminologique : il est parfois question, dans ce sous-chapitre, d'*artistes*, parfois d'*acteurs culturels* et d'*artistes*. Pour éviter tout malentendu et afin de n'exclure personne, il est souhaitable d'utiliser de manière rigoureuse les termes d'*acteurs culturels* et d'*artistes* et de les traduire de manière tout aussi rigoureuse.

## **À propos de 1.3 Coopération nationale en matière de politique culturelle**

PETZI espère que dans le dialogue culturel national, les structures culturelles qui soutiennent le travail des artistes soient prises en compte dans le programme de travail qui sera élaboré.

### **À propos de 1.4.1 Évaluation du message culture 2016-2020**

Les mesures prises pour faire connaître la culture suisse à l'étranger par Pro Helvetia et ses partenaires, notamment Swiss Music Export SME ou la fondation SUISA, ont permis d'améliorer sensiblement la visibilité des actrices et des acteurs culturels suisses en Suisse et à l'étranger. Par conséquent, il nous semble important d'étendre ces mesures à tous les secteurs culturels.

Dans ce cadre, nous soulevons que le message culture en général souffre d'un manque dans les mesures proposées. En effet, le soutien à la scène locale culturelle et musicale mériterait des actions spécifiques, et les mesures prises jusqu'à présent n'ont que peu d'effet sur les clubs et festivals qui la promeuvent. Il semble dès lors manquer une étape dans le soutien aux jeunes talents entre leur promotion dans le cadre des écoles de musique et leur diffusion à large échelle. Les clubs locaux sont des acteurs incontournables de cette étape capitale en aidant les jeunes musiciens dans leurs premiers pas sur les scènes – grâce notamment aux résidences qu'ils organisent régulièrement.

Pourtant, ce manque n'est pas relevé dans l'évaluation du précédent message culture et n'est pas non plus pris en compte dans les nouvelles mesures proposées.

### **À propos de 1.4.2 Politique culturelle de la Confédération 2021–2024**

Le deuxième paragraphe de ce chapitre insiste sur la puissance d'impact de la numérisation. Nous estimons que face à ce constat, Pro Helvetia ne doit pas se contenter d'évaluer ses instruments d'encouragement dans ce domaine et de les adapter le cas échéant, mais redoubler d'efforts.

Si nous approuvons sans réserve le programme « Culture et économie », nous sommes d'avis que ce programme doit désormais intégrer la musique pour tenir compte de la proximité évidente des processus



VERBAND SCHWEIZER MUSIKCLUBS UND FESTIVALS  
FEDERATION SUISSE DES CLUBS ET DES FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES

créatifs en musique et des processus innovants de l'économie.

#### **À propos de 1.4.2.1 Développements en matière de « participation culturelle »**

Nous nous réjouissons que les organisations musicales et les cantons soient désormais associés aux démarches de la Confédération destinées à encourager les jeunes talents. La mention spécifique des écoles de musique et des hautes écoles de musique pourrait toutefois faire penser que l'intégration concerne exclusivement les établissements de formation. Dans ce cadre, prendre en compte les associations, les lieux de production, voir même les collectifs, qui ont une connaissance unique de la scène musicale, nous paraît capital. Nous insistons donc sur la nécessité d'associer également les amateurs, les professionnels et l'ensemble du secteur de la musique et des musiques actuelles à ce processus.

Il nous paraît donc essentiel que les clubs et festivals de musiques actuelles soient mentionnés dans ce chapitre en tant que partenaires incontournables dans le développement de la participation culturelle, tant par l'implication des publics que l'implication bénévole et/ou professionnelle dans leurs activités des personnes vivant dans la communauté dans laquelle ils s'inscrivent. Aussi, ils répondent pleinement aux critères d'accessibilité à la culture pour le plus grand nombre de par une politique de prix qui se veut « abordable ».

Nous signalons également que nous trouvons discutable de placer le lancement du programme d'encouragement des talents musicaux dans le chapitre intitulé « Participation culturelle ». La place d'un tel programme est à la rubrique « Formation » et non à la rubrique « Culture ».

Il est juste, important et incontestable que la politique culturelle de la Confédération s'efforce d'obtenir une représentation équitable des genres, se basant sur les résultats de l'évaluation de la situation et sur les interventions qui en découlent. Pour qu'une telle démarche aboutisse, nous estimons toutefois qu'il est indispensable d'évaluer la totalité des secteurs culturels et en particulier de faire participer les institutions sectorielles. Un partenariat avec l'ensemble des acteurs culturels est en effet nécessaire pour la mise en place d'une réelle égalité, non seulement dans l'accessibilité, mais aussi dans la programmation, chez les bénévoles et les acteurs culturels eux-mêmes, etc.

Sur ce point, nous rajoutons également que la phrase « il s'agit d'élargir l'éventail des contenus pour renforcer le soutien à la réflexion critique sur l'art contemporain. » nous semble peu appropriée. Qu'en est-il des autres disciplines artistiques ? Ne méritent-elles pas également une part importante de médiation, afin d'aider toute la population à y avoir accès ? Dans ce cadre, un vrai travail sur ce que peuvent offrir les lieux de production artistique en général nous semble important. Le point médiation semble dès lors manquer sa cible. Parler d'accessibilité, de médiation artistique en général et de sa promotion dans les divers domaines artistique nous apparaît comme important. Dans ce cadre, un dialogue large et inclusif avec les cantons, les villes ainsi que l'ensemble des acteurs culturels sur la stratégie générale d'encouragement de la médiation est capital.

#### **À propos de 1.4.2.2 Développements en matière de « cohésion sociale »**

L'idée d'encourager les échanges entre différents groupes d'une même région linguistique en créant des réseaux nous paraît intéressante et mérite à tout prix d'être mise à l'épreuve. Nous aimerions toutefois que de tels échanges ne se fassent pas au détriment des échanges entre régions linguistiques différentes : il y a encore beaucoup à faire à ce niveau selon nous.

Par ailleurs, nous estimons essentiel d'associer les associations nationales et cantonales lors de la création de réseaux, car ces institutions disposent d'un important savoir-faire ainsi que, dans de nombreux cas, de



VERBAND SCHWEIZER MUSIKCLUBS UND FESTIVALS  
FEDERATION SUISSE DES CLUBS ET DES FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES

réseaux très conséquents. Il serait donc étrange de ne pas mettre à profit toutes les potentialités existantes. PETZI est prête à faire bénéficier l'OFC de son expertise dans ce domaine, tout comme dans celui de la participation culturelle.

#### **À propos de 1.4.2.3 Développements en matière de « création et innovation »**

Nous sommes ravis d'apprendre que Pro Helvetia prévoit d'une part d'intensifier ses démarches de diffusion et d'autre part d'étendre à la musique les mesures prévues pour améliorer la compétitivité durant la nouvelle période de financement. Ce sont deux types de mesures essentielles compte tenu de l'augmentation très sensible et visible du nombre d'excellent-e-s musiciennes et musiciens suisses.

Il nous semble donc capital de coordonner et de concentrer les mesures pour assurer leur succès. Nous estimons qu'il est utile de voir comment associer les activités des différents acteurs, par exemple dans le domaine de l'exportation musicale, pour veiller à une utilisation aussi efficace que possible des ressources à disposition.

Si nécessaire, le Conseil Suisse de la Musique, avec lequel nous sommes en étroite collaboration et qui chapeaute la quasi-totalité des organisations musicales nationales, est prêt à assurer une fonction de coordination.

#### **À propos de 1.4.3.2 Politique culturelle de la Confédération à l'étranger : le niveau multilatéral**

L'accès au programme Creative Europe est un facteur de succès clé pour le secteur de la musique, comme démontré dans la prise de position du CSM à propos de l'accord institutionnel Suisse-Europe. À la page 4, il est écrit :

« À côté de la libre circulation des personnes, l'accès aux programmes d'encouragement et de recherche de l'UE, tels que Creative Europe et Horizon 2020 (respectivement le programme de suivi) sont conditions élémentaires pour le secteur de la musique, car synonymes d'accès au marché. Juridiquement, ces programmes sont sans lien direct avec l'accord institutionnel. Dans les faits, ce lien existe pour l'UE, que nous le voulions ou non. Nous y reviendrons.

Pour nous, l'intérêt de ces programmes ne réside pas en premier lieu dans la possibilité d'accéder aux fonds de l'UE, mais de pouvoir accéder aux festivals, aux concours, etc., autant de manifestations qui sont fréquemment cofinancées par les programmes cités. La présence de la Suisse sur ces plates-formes est indispensable si nous voulons que le secteur de la musique en Suisse reste compétitif et puisse se développer. »

Nous invitons donc la Confédération à tout mettre en œuvre pour que la Suisse puisse participer aux programmes d'encouragement et de recherche européens 2021 – 2027.

La volonté de faire perdurer les mesures de compensation afin de palier au nonaccès de la Suisse à ce programme constitue, à notre avis, un signe préoccupant, car il pourrait prêter à penser que la Confédération ne tient pas particulièrement à une participation aux programmes d'encouragement et de recherche européens, ce qui nous semble tout simplement inimaginable. En effet, en tant que membre de Live DMA (association regroupant toutes les faitières européennes), nous voyons régulièrement passer les appels à projets de Creative Europe, que nous regrettons vivement de ne pas pouvoir faire profiter à nos membres de par la situation actuelle.

### **III. Les disciplines et les domaines d'encouragement ; objectifs et mesures**

#### **À propos de 2.1 La création culturelle et artistique professionnelle**

Nous partageons le contenu général de ce chapitre. Toutefois, nous signalons que la première phrase en particulier coïncide intégralement avec les tâches de la musique amateur : « L'art et la culture sont des facteurs essentiels du sentiment social et de la formation de l'identité, car ils favorisent le dialogue et renforcent la cohésion sociale. » C'est précisément dans ce cadre-là que les festivals et les clubs ont une importance capitale de par leur fort ancrage local et régional. De plus, le cadre de formation informelle qu'ils offrent à leurs bénévoles bénéficie à la société dans son ensemble.

Il faut en effet rappeler le rôle clé joué par les organisations d'amateurs pour la cohésion sociale : basées sur le bénévolat, elles sont souvent d'autant plus efficaces. Nous invitons les actrices et les acteurs culturels de la politique et de l'administration à garder en mémoire ce constat et d'en tenir compte dans leur politique culturelle.

#### **À propos de 2.1.1 La relève**

Nous approuvons le choix d'accorder à la question de la relève un sous-chapitre spécifique et nous en approuvons également le contenu. Toutefois, nous sommes étonnés que le domaine de la musique ne soit absolument pas mentionné. De même, nous estimons qu'il serait important de ne pas parler exclusivement des disciplines artistiques, mais bien des acteurs culturels dans leurs ensemble.

#### **À propos de 2.1.2 La création artistique**

Nous sommes ravis que des formes de collaboration innovantes soient évaluées, que les instruments d'encouragement correspondants soient introduits et que ces démarches se fassent en associant des institutions scientifiques ainsi que l'industrie. Nous sommes toutefois d'avis que les liens entre culture, technique et sciences devraient intervenir à un stade beaucoup plus précoce. L'approche imaginée par le secteur de la musique prévoit l'introduction successive de projets à l'école primaire afin de donner aux enfants la possibilité d'expérimenter et de piloter des processus créatifs.

Si l'économie se réfère de manière toujours plus pressante à la créativité, allant jusqu'à demander des aptitudes artistiques aux cadres, l'encouragement de ces aptitudes doit commencer dès l'école primaire. Dans un même ordre d'idées, on comprendra pourquoi les associations musicales et culturelles demandent que les branches artistiques et manuelles obtiennent davantage de poids à l'école.

Le paragraphe intitulé « Formes de collaboration innovantes » évoque le potentiel qui sommeille entre art, technique et science. Nous estimons que la notion d'art est trop restrictive dans le présent contexte. Il serait plus judicieux d'utiliser systématiquement la notion de « culture ».

Nous saluons explicitement la mention dans le message culture de la question du revenu et de la rémunération des actrices et des acteurs culturels. Nous apportons notre soutien inconditionnel à l'intention de Pro Helvetia et de l'OFC de soumettre le versement des aides financières de l'OFC à la condition que les rémunérations tiennent compte des recommandations des organisations professionnelles déterminantes dès 2021. Nous saluons également que des soutiens puissent désormais être accordés aux personnes qui marquent de leur empreinte les processus créatifs et la diffusion d'œuvres artistiques, une évolution importante selon nous et dont nous sommes très heureux. Néanmoins, nous ne comprenons pas que la musique ne soit à nouveau pas prise en compte dans ce cadre, et que l'ensemble des exemples soient tirés



VERBAND SCHWEIZER MUSIKCLUBS UND FESTIVALS  
FEDERATION SUISSE DES CLUBS ET DES FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES

du monde du théâtre et de la littérature. Nous espérons donc que cette question essentielle de la rémunération des actrices et des acteurs culturels dans leur ensemble sera traitée en incluant tous les milieux concernés, dont PETZI, qui sera heureuse de prendre part aux discussions.

### **À propos de 2.1.3 Diffusion, promotion et échanges en Suisse**

Les deux idées visant à encourager non seulement les échanges entre différents groupes sociétaux et culturels mais aussi entre groupes au sein d'une même région linguistique ainsi qu'à encourager la diffusion d'œuvres artistiques à l'aide de réseaux interrégionaux spécifiques rencontrent tout notre intérêt ; elles méritent une évaluation. PETZI mettra volontiers ses compétences et son réseau au service de cette démarche. Il nous semble indispensable que les efforts accomplis pour promouvoir les échanges au-delà des régions linguistiques soient maintenus sans relâche compte tenu du travail qui reste à accomplir dans ce domaine. En effet, une politique nationale de l'aide aux manifestations et clubs qui font vivre les endroits périphériques devrait être mise en place. A l'heure où la problématique de la surcharge d'événements culturels est de plus en plus prégnante, on remarque tout de même qu'ils restent pour beaucoup autour des grands centres urbains, par là-même favorisant le dépérissement des régions périphériques.

Nous saluons également la revendication explicite d'une représentation convenable des sexes dans tous les domaines de la politique et de l'encouragement de la culture. Il faut toutefois se demander s'il n'est pas opportun de remplacer « convenablement » par « de manière équilibrée » dans la formulation existante. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour participer aux discussions à ce sujet au côté des villes, cantons et des autres représentants des intérêts culturels. Afin d'appuyer sur ce point, nous joignons à cet envoi un lien vers la Diversity Roadmap que nous avons édités en collaboration avec d'autres associations actives sur le sujet et sur laquelle l'ensemble de nos membres sont encouragés à travailler.

->> Diversity Roadmap : [bit.ly/2m2p3XO](https://bit.ly/2m2p3XO)

Nous restons néanmoins sceptiques quant aux éléments mis en avant en ce qui concerne la médiation. Le message parle des médias, de la critique d'art, mais assez peu de médiation et d'actions de médiation possibles. Dans ce cadre, un dialogue avec les cantons et les villes sur les moyens donnés à la médiation dans chaque institution serait une excellente idée. Néanmoins, il s'agira d'établir une séparation claire entre la communication et la médiation. En effet, il s'agit pour nous de deux domaines complémentaires, mais également très différents qui demandent chacun une approche spécifique et ne doivent en aucun cas être traités similairement.

### **À propos de 2.2 Diffusion de la culture suisse à l'étranger et échanges culturels internationaux**

Nous lisons avec plaisir qu'il est prévu d'allouer davantage de ressources à la diffusion et à la promotion. C'est une nécessité s'il l'on veut maintenir l'intérêt accru que connaît la culture suisse.

Nous ne partageons pas le constat que les sites tels que swissmusic.ch ont rempli leur rôle d'instrument de promotion et d'information. Nous estimons au contraire que cette plate-forme est peu efficace et sans rapport avec les besoins du secteur de la musique. Nous sommes donc d'avis qu'une intervention s'impose au niveau de cette plate-forme.

Nous abondons en revanche dans le sens des mesures prévues pour améliorer la compétitivité internationale.

### **À propos de 2.3.5 Disciplines et domaines d'encouragement : musique**

Nous n'avons pas énormément de nouvelles remarques à faire valoir dans ce cadre, à l'exception de celles qui sont déjà mentionnées ci-dessus. Il s'agit principalement du fait que l'aide à la création doit inclure les lieux qui la favorisent, que quand il est question des créateurs musicaux il serait important de mentionner comme pour les autres domaines que ça ne s'arrête pas à la composition, mais que les autres métiers doivent être pris en compte. Nous revenons également sur l'importance de soutenir la création et la diffusion dans les régions périphériques aussi.

D'une manière plus générale, nous souhaiterions également souligner encore une fois l'importance capitale que revêt la diversité existante (notamment des festivals et des clubs) pour la scène culturelle en général (et pour la participation culturelle). En effet, même s'il est clair que le soutien à ces structures ne peut se régler au niveau fédéral et que les compétences doivent rester dans les mains des cantons et des villes, le mentionner dans la politique fédérale représenterait déjà une grande victoire. Nous trouverions souhaitable d'avoir une intervention de la confédération sur ce point.

### **À propos de 2.4.3 Bibliothèque nationale**

On désigne très justement la BN de « mémoire de la nation ». Il est bon de rappeler également que la BN, avec d'autres bibliothèques, archives et musées, contribue à la conservation du patrimoine culturel de la Suisse.

Si la Bibliothèque nationale veut effectivement remplir son rôle de mémoire de la nation, elle doit impérativement réintégrer la musique dans ses fonds. Rien ne justifie que la musique et ses représentants soit exclue de l'institution. L'ambiguïté qui prévaut actuellement quant à la responsabilité du fonds bibliographique musical ainsi que les structures fédéralistes ont eu pour effet de faire disparaître des fonds précieux. Nous exigeons donc que la Bibliothèque nationale procède à un tour d'horizon national complet qui répond aux questions des compétences, de la conservation, de la saisie, etc. dans le domaine de la musique et qui lance les mesures correspondantes afin de rendre compte de toute la richesse de la diversité culturelle suisse.

### **À propos de 2.6.1 Participation culturelle**

De manière générale, nous adhérons aux énoncés relatifs à la participation culturelle, tout particulièrement en ce qui concerne la culture amateur. On constate toutefois que ces explications occupent une place modeste en regard du poids et de l'importance de cette culture amateur. Il s'agirait donc d'approfondir les généralités en tête de chapitre puis de les assortir de mesures concrètes, par exemple quant à la manière de renforcer la culture amateur sous l'angle de la participation culturelle. Il convient notamment de mentionner le travail de milice / bénévole, appelé à jouer un rôle toujours plus important compte tenu de l'évolution de notre société.

Ainsi, il était judicieux d'introduire l'encouragement des projets de participation culturelle durant la période de financement en cours : il s'agit précisément d'une mesure concrète et opportune.



VERBAND SCHWEIZER MUSIKCLUBS UND FESTIVALS  
FEDERATION SUISSE DES CLUBS ET DES FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES

#### **IV. Mesures et financement**

##### **À propos de 4.2.1 Pro Helvetia, priorités nécessitant des ressources supplémentaires pour le crédit-cadre 2021–2024**

De manière générale, nous souscrivons aux demandes de moyens supplémentaires pour les différentes activités prioritaire. Au chapitre « Échanges culturels internationaux », nous estimons que les augmentations demandées ne seront pas suffisantes. Nous suggérons de prévoir les augmentations suivantes :

→ À la rubrique « Développement et élargissement des mesures concernant l'accès au marché et la compétitivité », l'enveloppe supplémentaire doit être fixée à deux millions, soit à 500'000 francs par année, faute de quoi les mesures prévues risquent de ne pas pouvoir développer les effets escomptés.

→ À la rubrique « Soutien de projets de promotion et de coopération », c'est un montant de 300'000 francs par année, soit 1,2 millions au total, qu'il faut prévoir pour la période de financement considérée.

Nous n'avons pas de remarques à formuler sur les autres contributions.

#### **V. Conclusions**

Nous vous remercions de votre travail et vous invitons à intégrer nos réflexions aux propositions que vous soumettrez aux Chambres, et nous réjouissons d'avance d'être intégrés aux discussions liées aux sujets ci-dessus.